

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2438

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 35**ÉTAT D****« Participations financières de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-----------|-----------|
| Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État | 1 000 000 | 0 |
| Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État | 0 | 1 000 000 |
| TOTAUX | 1 000 000 | 1 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement pousse le Gouvernement à davantage de contrôle au sein de l'entreprise Verallia et à lutter contre la casse de l'emploi en court.

Comment se fait-il qu'une société française qui a rapporté des milliards de dividendes annonce un plan de restructuration, dont les principales mesures sont la non-rénovation de l'un des trois fours de sa verrerie de Cognac et la suppression de 130 postes en France ? Verallia est un symbole de la transition écologique que le gouvernement ne cesse de prôner. Le verre qui se recycle à l'infini, remplacera dans les prochaines années le plastique. Et pourtant, on tue et laisse mourir cette entreprise française qui crée des emplois en France, pour des besoins immédiats des actionnaires. Après Alstom, après Whirlpool, après Ascoval, l'État sera-t-il à nouveau responsable d'un désastre industriel, d'un fleuron sacrifié sur l'autel de la finance ?

Cet amendement vise à pousser le gouvernement à prendre davantage de parts au sein de Verallia et à contrôler l'action de l'entreprise afin de sauver des emplois.

Pour cela, nous transférons les crédits du programme 732 « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État » vers l'action 1 « Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés » du programme « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État », à hauteur de 1M€ en AE et en CP.
Il s'agit ici d'un amendement d'appel.